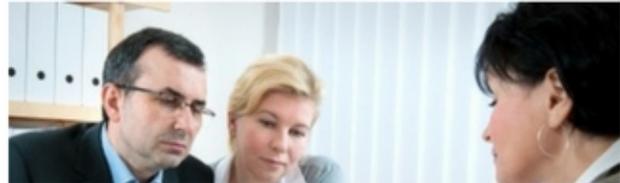




Appraisal Institute of Canada
Institut canadien des évaluateurs



Foire aux questions

1. Qu'est-ce que le Canadian Institute of Certified Executor Advisors ?

Le rôle du Canadian Institute of Certified Executor Advisors (CICEA) consiste à :

- Éduquer les stagiaires sur un niveau d'attention, de conduite et de professionnalisme standardisé.
- Fournir des mises à jour, des ressources et des outils courants et pertinents.
- Faciliter et cultiver le réseautage entre les professionnels qualifiés et dévoués à travers le Canada.
- Aider les exécuteurs testamentaires à trouver des CET, dans leur région et leur champ de pratique.
- Fournir une première ligne de signalement des pratiques douteuses d'un CET.

Pour plus d'information sur le CICEA, visitez www.CICEA.ca.

2. Quels sont les bénéfices du partenariat pour les membres de l'ICE ?

Les bénéfices clés du partenariat entre le CICEA et l'ICE pour les membres de l'Institut comprennent :

- Opportunité pour les CET d'ajouter des connaissances et des créances aux services et à la proposition de valeur qu'ils offrent à leurs clients.
- Accès privilégié aux exécuteurs testamentaires qui cherchent des services d'évaluation dans le Répertoire « Trouver un CET » sur le site Web du CICEA.

- Douze (12) crédits de PPC garantis à la réussite du programme.
- Un rabais de 200 \$ pour le programme d'éducation, pour un coût total de 1 295 \$ au lieu du prix régulier de 1 495 \$.
- Accès commode à un système d'éducation en ligne de classe mondiale, permettant aux membres de l'ICE de suivre les modules pédagogiques à leur propre rythme.

3. Quels sont les sujets des modules dans le programme des conseillers aux exécuteurs testamentaires (CET) ?

Le programme d'éducation en ligne du CICEA se divise en sept modules, soit :

- Module 1) Pour commencer; Devoirs d'un exécuteur/d'une exécutrice testamentaire
- Module 2) Considérations financières
- Module 3) Biens immobiliers
- Module 4) Fiducies
- Module 5) Succession et homologation
- Module 6) Enjeux d'administration successorale
- Module 7) Bénéfices du CET

Pour des informations plus détaillées sur le curriculum, téléchargez le [Plan de cours du CET.](#)

4. Combien cela prend-t-il de temps pour faire le programme des conseillers aux exécuteurs testamentaires (CET) ?

Nous estimons qu'il ne faut pas plus de 30 heures pour faire tout le programme des CET.

5. Le programme d'éducation est-il disponible en ligne seulement ?

Oui, on ne peut suivre le programme des CET qu'à travers le cours en ligne. La plateforme du CICEA possède des fonctionnalités permettant de souligner du texte, prendre des notes et faire des recherches exhaustives en ligne.

6. Quels sont les exigences d'examens pour obtenir la désignation CET ?

Après avoir réussi les modules, il faut passer un examen d'une heure contenant 50 questions à choix multiple. La note de passage de 70 % est requise pour obtenir la certification CET.

7. Combien coûte le programme des CET ?

Le coût pour accéder à la documentation du cours est de 1 295 \$, plus taxes. C'est un rabais de 200 \$ par rapport au coût demandé aux non-partenaires.

Le rabais s'applique à l'inscription initiale au cours, mais pas aux extensions, aux renouvellements ou aux reprises du cours.

8. Combien de crédits de perfectionnement professionnel continu l'ICE accorde-t-il pour ce programme ?

L'ICE accorde douze (12) crédits de PPC à ses membres qui réussissent le programme des CET. Une partie des crédits ne sera pas donnée pour la réussite de modules séparés.

9. Comment faut-il s'inscrire à ce programme ?

Rendez-vous simplement sur <http://www.cicea.ca/en/aic> et inscrivez-vous ! Votre rabais de 200 \$ s'appliquera automatiquement.

10. Un membre de l'ICE peut-il être conseiller d'un exécuteur testamentaire tout en lui fournissant des services d'évaluation professionnelle pour la même succession ?

Oui, un membre de l'ICE peut à la fois conseiller un exécuteur testamentaire et lui rendre des services d'évaluation. Toutefois, le membre ne peut pas être un exécuteur testamentaire et fournir des services d'évaluation pour la même succession, car cela constituerait un conflit d'intérêts.

11. Dois-je payer des frais d'adhésion annuels au CICEA pour conserver ma désignation CET ?

Oui. Pour utiliser la désignation CET, vous devez être membre en règle du CICEA. Les frais annuels sont de 295 \$, plus taxes, pour les membres simples et de 495 \$, plus taxes, pour les membres de chapitre.

Cette adhésion offre un curriculum mis à jour, l'accès aux termes du glossaire, des outils, des ressources ainsi qu'une liste des conseillers dans le [Répertoire « Trouver un CET »](#), où l'on peut faire une recherche par ville et par profession.